



Collectif de citoyens cogolinois
contact@placepubliquecogolin.fr

Cogolin, le 8 aout 2014

Francis JOSE-MARIA
Président de l'association Place Publique
130, avenue de la Giscle
83310 COGOLIN

à

Monsieur le Préfet du Var
Hôtel de la Préfecture
Bd 112^{ième} Régiment d'Infanterie
83070 - TOULON

Objet : Demande de suspension des délégations du premier adjoint au Maire de Cogolin

Monsieur le Préfet,

Suite à l'information de la révocation de monsieur Masson de la police municipale de Cannes et de la fonction publique territoriale, j'ai adressé le 25 juillet 2014, au nom de l'association Place Publique, un courrier au maire de Cogolin pour lui demander de suspendre son premier adjoint de toutes ses délégations, en attendant les résultats de l'appel que l'intéressé a fait de cette décision.

Je n'ai à ce jour reçu aucune réponse officielle de sa part, mais j'ai appris par la presse qu'il avait décidé de maintenir son premier adjoint dans ses fonctions en invoquant comme principaux arguments que « ce problème n'a rien à voir avec la gestion municipale » et que monsieur Masson « est son ami et qu'il a une totale confiance en lui ».

Si l'argumentaire affectif ne regarde que le maire, celui de l'absence de lien avec la gestion municipale ne nous paraît pas recevable. Il ne nous semble en effet pas acceptable qu'un fonctionnaire révoqué puisse exercer une responsabilité d'administration générale d'une commune ni une quelconque autorité sur d'autres fonctionnaires. L'appel fait par monsieur Masson n'étant pas suspensif, celui-ci est à ce jour bel et bien révoqué de la fonction publique territoriale.

Il s'agit aussi à nos yeux d'appliquer le principe qui veut que tout élu de la république mis en cause se mette en retrait de ses fonctions dans l'attente d'un prononcé définitif.

Pour ces différents motifs, je sollicite de votre autorité et dans le respect des usages et règles de la république, qu'il soit demandé au maire de COGOLIN de suspendre monsieur Masson de toutes ses délégations en attendant d'éventuelles nouvelles décisions administratives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Francis JOSE-MARIA
Président de l'association PLACE PUBLIQUE

Copies : *Monsieur le Maire de Cogolin*
Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan